

PAGNIE OU ESCADRON
des

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

306900

UNITE
Brigade de

CODE UNITE
PROCÈS-VERBAL N° 926/1967

N° PIÈCE
N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- OBJET : - Objets volants non identifiés (O.V.N.I.)
- RÉFÉRENCE : - C.N. n°32.600 Na/Cond.F du 02.08.1968, relative à la transmission aux autorités des informations concernant les événements calamiteux, l'ordre public, la sûreté générale, l'armée et la Défense nationale.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) M J , Adjt-Chef, O J F , Gendarme, à la Brigade de Française.

VU (ES) ARTICLE(S) -----

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR

- 1° - P R E A M B U L E -

Le vingt sept Septembre mil neuf cent quatre vingt trois, en service à la résidence, nous apprenons par la rumeur publique que la veille au soir, vers les dix neuf heures, des engins volants non identifiés auraient été aperçus par plusieurs personnes au-dessus des et

- 2° - E N Q U E T E -

En présence de ces informations, nous questionnons différentes personnes de la localité qui nous confirment les faits.

Les témoignages recueillis font état de plusieurs points lumineux (cinq ou six), genre fusées, précédant une traînée jaune, deux d'après certains, se déplaçant sans bruit à très grande vitesse, dans le sens OUEST/EST.

Ce phénomène, qui n'a été visible que pendant un temps très court (une minute environ), aurait été également aperçu, approximativement à la même heures, au-dessus de l'

D'une manière générale, les personnes entendues verbalement se sont, un peu par superstition, montrées réticentes à faire une déclaration écrite des observations dont elles ont été les témoins.

Toutefois, l'une d'entre elles, Monsieur M , F , demeurant à , a accepté d'être auditionné.

Il nous a déclaré que le 26 Septembre, vers les 19 H 00, circulant à scooter par l' , à proximité du village de , il a eu son attention attirée, d'abord par l'apparition de deux panaches de couleur blanche se déplaçant sans bruit à très grande vitesse, précédés ensuite de plusieurs lumières jaunes oranges.

Il suppose qu'il s'agit de deux météorites qui se sont désintégrés dans l'atmosphère. (Pièce N°2).

Mentionnons qu'à notre connaissance aucune photographie des faits n'a été prise par les différents témoins.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES

- 1 - Mr le Haut-Commissaire de la République, à
- 1 - Mr le Procureur de la République à
- 2 - Mr le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire
- 1

DATE DE CLOTURE

LE 15 Octobre 1968

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

Gendarme de la Française

SIGNATURE(S)

SIGNATURE

NET

UNITÉ

Brigade de UTUROA (RAIATEA)

 PROCÈS-VERBAL TÉMOIN
D'AUDITION DE

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

926/85

N° PIÈCE

02

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

- Objets volants non identifiés.

83306900

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour vingt neuf Septembre mil neuf cent quatre vingt trois, à quatorze heures cinquante,
en service à la résidence,Nous, soussigné(s) **HELIES, Joseph, Adjudant-Chef à la Brigade de UTUROA (RAIATEA)**

Vu les articles

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

H E R S A R T, François,

SEXES, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M, né le 15 Décembre 1945 à CHATEAUBOURG (Ile et Vilaine)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIACTION

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

demeurant à UTUROA, lieu-dit "TEFUA", Agent d'affaires,
qui nous déclare :

Lundi soir, vingt-six Septembre mil neuf cent quatre vingt trois, vers
 dix neuf heures, je me trouvais sur l'île de TAHAA, dans la baie de Tapuama
 où je circulais à scooter, lorsque j'ai eu mon attention attirée par un engin
 ou plutôt par deux engins visibles dans le ciel, entre deux montagnes.
 J'ai d'abord pensé qu'il s'agissait d'un ou deux avions car l'un distinguait
 nettement deux panaches de couleur blanche qui se déplaçaient sans bruit à
 grande vitesse, dans le sens JORA-JORA / RAIATEA, c'est à dire OUEST/EST.
 J'ai suivi ce phénomène pendant environ une minute et pendant les trente
 dernières secondes, j'ai remarqué que les pinceaux lumineux étaient précédés
 de plusieurs lumières jaune orange, qui n'ont été soudain cachées par la mon-
 tagne.
 Personnellement je pense qu'il s'agit de deux météorites qui se sont dé-
 intégrées dans l'atmosphère.
 Le 29 Septembre 1985, à quinze heures.
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien
 à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
 (A signé au carnet de déclarations).